



Fiche de Données de Sécurité SOCOGEL PART C

Fiche signalétique du 9/26/2023, révision 1

1. Identification

Identificateur de produit SGH

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: SOCOGEL PART C

Autres moyens d'identification

Code de la fds : P14171EU

Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée:

Revêtement/peinture

Utilisation industrielle

Restrictions à l'utilisation:

Aucune utilisation déconseillée n'est identifiée.

Identificateur du fournisseur initial

Fabricants :

Socomore SASU - Zone Industrielle du Prat - CS 23707 - 56037 VANNES CEDEX - France

-Tel. +33 (0)2 97 43 76 90

Socomore Ireland Ltd. - Meenane, Watergrasshill, Co. Cork, Ireland - Tel +353 21 4889922 / Fax

+353 21 4889923 / ireland@socomore.com

Distributeurs :

Socomore SASU - Zone Industrielle du Prat - CS 23707 - 56037 VANNES CEDEX - France

-Tel. +33 (0)2 97 43 76 90

Socomore Ireland Ltd. - Meenane, Watergrasshill, Co. Cork, Ireland - Tel +353 21 4889922 / Fax

+353 21 4889923 / ireland@socomore.com

Socomore Canada Limited - Unit 113 - 418 East Kent Ave S., Vancouver, BC V5X 2X7, Canada /

Email: csr-ca@socomore.com / Phone: +1 604 420 7707 / Fax: +1 604 420 7701

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

techdirsocomore@socomore.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

CHEMTEL: +1-813-248-0585 (International); 1-800-255-3924 (USA); CANUTEC:

1-613-996-6666 (CANADA)

Socomore Canada Limited - +1-604-420-7707 (Monday-Friday; 7:30 am - 5:00 pm)

France : ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59

2. Identification des dangers

Classification du produit dangereux

⚠ Danger, Eye Dam. 1, Provoque des lésions oculaires graves.

Aquatic Acute 3, Nocif pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Pictogrammes de danger:

Fiche de Données de Sécurité SOCOGEL PART C



Danger

Mentions de danger:

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H402 Nocif pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales

Aucune

Autres dangers

Aucune

Ingrédient(s) ayant une toxicité aiguë inconnue

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substances

N.A.

Mélanges

Composants dangereux au sens du règlement SIMDUT 2015 et classification connexes:

>= 80% 3-(2,3-ÉPOXYPROPOXY)PROPYL]TRIMÉTHOXYLANE

REACH No.: 01-2119513212-58, CAS: 2530-83-8, EC: 219-784-2

⚠ A.3/1 Eye Dam. 1 H318

CAN-HAE/C3 Aquatic Chronic 3 H412

CAN-HAE/A3 Aquatic Acute 3 H402

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

P14171EU/1

Page n. 2 de 10

Fiche de Données de Sécurité SOCOGEL PART C

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés et inappropriés

Moyens d'extinction appropriés

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés

Aucun en particulier.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux

Aucun

Propriétés explosives: N.A.

Propriétés comburantes: N.A.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Fiche de Données de Sécurité

SOCOGEL PART C

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage
Laver à l'eau abondante.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Dans les locaux habités ne pas utiliser sur de grandes surfaces.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conseils sur l'hygiène au travail en général :

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

Température de stockage:

Conserver à température ambiante.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles

Valeurs limites d'exposition DNEL

3-(2,3-ÉPOXYPROPOXY)PROPYL]TRIMÉTHOXY-SILANE - CAS: 2530-83-8

Travailleur industriel: 70.5 mg/m³ - Consommateur: 17 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 10 mg/kg - Consommateur: 5 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 5 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

3-(2,3-ÉPOXYPROPOXY)PROPYL]TRIMÉTHOXY-SILANE - CAS: 2530-83-8

Cible: Eau douce - Valeur: 0.45 mg/l

Cible: Eau marine - Valeur: 0.045 mg/l

Cible: Sol - Valeur: 0.063 mg/kg

Cible: Installation d'épuration des eaux usées - Valeur: 8.2 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - Valeur: 0.16 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau douce - Valeur: 1.6 mg/kg

Contrôles d'ingénierie appropriés

Aucun

Fiche de Données de Sécurité SOCOGEL PART C

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux:

Lunettes intégrales (NF EN166)

Écran facial. (EN166)

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Gants adaptés de type : NF EN374

Caoutchouc butyle (isobutylène-isoprène copolymère)

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect et couleur:	incolore
Odeur:	N.A.
Seuil d'odeur :	N.A.
pH :	N.A.
Point de fusion/congélation:	Pas Pertinent
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	262°C
Point éclair (°C):	122 °C
Vitesse d'évaporation :	N.A.
Inflammabilité (solide, gaz):	N.A.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	0.7-13.6%
Pression de vapeur:	<0.1 hPa, 20°C
Densité des vapeurs:	N.A.
Densité relative:	1.07
Hydrosolubilité:	N.A.
Solubilité dans l'huile :	N.A.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.
Température d'auto-inflammabilité :	400°C
Température de décomposition:	N.A.
Viscosité:	N.A.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Stable en conditions normales

Stabilité chimique

Stable en conditions normales

Risque de réactions dangereuses

Les triméthoxysilanes sont capables de former du méthanol s'ils sont hydrolysés ou ingérés. En cas d'ingestion, le méthanol peut être nocif ou mortel ou provoquer la cécité. Emet des fumées toxiques en cas d'inhalation.

Fiche de Données de Sécurité SOCOGEL PART C

Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

Matériaux incompatibles

Acides.

Bases.

Eau/humidité.

Produits de décomposition dangereux

Aucun.

11. Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

3-(2,3-ÉPOXYPROPOXY)PROPYL]TRIMÉTHOXY-SILANE - CAS: 2530-83-8

Toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 5.3 mg/l - Durée: 4h

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat (Mâle, femelle) = 8025 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin (male) = 4248 mg/kg

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Test: NOAEL - Voie: Orale = 500 mg/kg

Test: NOAEL - Voie: Orale = 225 mg/m³

Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat (Mâle, femelle) >= 1000 mg/kg - Durée: 90 jours

Test: NOAEC - Voie: Inhalation (poussière, brouillard) - Espèces: Rat (mâle) = 119 mg/m³ - Durée: 28 jours

Test: LC0

Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérogènes:

Aucune.

Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC:

3-(2,3-ÉPOXYPROPOXY)PROPYL]TRIMÉTHOXY-SILANE - Groupe 1.

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) OSHA:

Aucune.

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) NIOSH:

Aucune.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

3-(2,3-ÉPOXYPROPOXY)PROPYL]TRIMÉTHOXY-SILANE - CAS: 2530-83-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 55 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Cyprinus carpio

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 324 mg/l - Durée h: 48

Fiche de Données de Sécurité SOCOGEL PART C

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 350 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Pseudokirchneriella subcapitata, OECD 201

Point final: EC50 - Espèces: sludge > 100 mg/l - Durée h: 3 - Remarques: OECD 209

Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 324 mg/l - Durée h: 48 - Remarques:

Simocephalus vetulus

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 250 mg/l - Durée h: 48 - Remarques:

Simocephalus vetulus

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 130 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD 201

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 100 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: OECD 211

Point final: EC50 - Espèces: sludge > 100 mg/l - Durée h: 3 - Remarques: OECD 209

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: NOEC - Espèces: BACTERIA > 100 mg/l - Durée h: 3

Persistence et dégradation

3-(2,3-ÉPOXYPROPOXY)PROPYL]TRIMÉTHOXYLANE - CAS: 2530-83-8

Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable - Durée: 28 jours - %: 37

Potentiel de bioaccumulation

3-(2,3-ÉPOXYPROPOXY)PROPYL]TRIMÉTHOXYLANE - CAS: 2530-83-8

Log Kow 0.5 - Remarques: 20°C

Mobilité dans le sol

3-(2,3-ÉPOXYPROPOXY)PROPYL]TRIMÉTHOXYLANE - CAS: 2530-83-8

Faible adsorption

Autres effets nocifs

Aucun

13. Données sur l'élimination

Manipulation sécuritaire et méthodes d'élimination

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport ADR, IATA et IMDG.

Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

Classe de danger relative au transport

N.A.

Groupe d'emballage

N.A.

Dangers environnementaux

ADR-Polluant environnemental: Non

IMDG-Marine polluant: Non

Fiche de Données de Sécurité SOCOGEL PART C

Transport en vrac (conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC)

N.A.

Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement

N.A.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question

Cette Fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement Hazardous Products Regulations (HPR) - WHMIS 2015.

INRP - Inventaire National des Rejets de Polluants

Substances énumérées dans le NPRI:

Aucune.

Inventaires DSL/NDSL (Canada) :

SOCOGEL PART C

Tous les composants de ce produit sont sur la liste DSL.

Aucune substance de ce produit n'est sur la liste NDSL.

Inventaire TSCA

Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA.

Sections TSCA pour les substances listées en section 3 :

3-(2,3-ÉPOXYPROPOXY)PROPYLJTRIMÉTHOXYLANE est énuméré dans le TSCA
Section 8d HSDR, Section 8b.

États-Unis - Réglementations fédérales

SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act

Section 302 - Substances extrêmement dangereuses: Aucune substance énumérée.

Section 304 - Substances dangereuses: Aucune substance énumérée.

Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques: Aucune substance énumérée.

CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act

Aucune substance énumérée.

CAA - Clean Air Act

Substances énumérées dans le CAA:

Aucune.

CWA - Clean Water Act

Substances énumérées dans le CWA:

Aucune.

États-Unis - Réglementations spécifiques des états:

California Proposition 65

Substances énumérées dans California Proposition 65:

Aucune.

Massachusetts Right to know

Substances énumérées dans Massachusetts Right to know:

Fiche de Données de Sécurité SOCOGEL PART C

Aucune substance énumérée.

New Jersey Right to know

Substances énumérées dans New Jersey Right to know:

Aucune substance énumérée.

Pennsylvania Right to know

Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know:

Aucune substance énumérée.

16. Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H402 Nocif pour les organismes aquatiques.

Fiche signalétique du 9/26/2023, révision 1

Avertissement légal:

Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Les informations se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas une garantie de qualité spécifique. Les informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres processus.

Cette fiche de données de sécurité annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
HMIS:	Système d'identification des matières dangereuses
IARC:	Centre international de recherche sur le cancer
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.

Fiche de Données de Sécurité SOCOGEL PART C

LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
NFPA:	Association nationale de protection contre l'incendie (National Fire Protection Association, NFPA)
NIOSH:	Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle
NTP:	Programme national de toxicologie des États-Unis
OSHA:	Occupational Safety and Health Administration
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps